RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : CONVENTION AIDE AUX MANIFESTATIONS ET RÉSEAUX D'ARTS PLASTIQUES NUMÉRIQUES ET URBAINS N° EX100329

DÉCISION N° DM-26-389

EN DATE DU 19 OCTOBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-26-225 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre Girard, adjoint au Maire ;

VU la proposition de la Région Île-de-France, dont le siège social est situé au 2, rue Simone Veil – 93 400 Saint-Ouen de signer une convention d'aide aux manifestations et réseaux d'arts plastiques, numériques et urbains pour le soutien à la manifestation Nuits de lumière au Château de Vincennes, d'un montant de 10 000 € (dix mille euros).

CONSIDÉRANT que la manifestation Nuits de lumière au Château de Vincennes est en adéquation avec le registre des arts plastiques, numériques et urbains ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention d'aide aux manifestations et réseaux d'arts plastiques, numériques et urbains avec la Région Île-de-France, dont le siège social est situé au 2, rue Simone Veil – 93 400 Saint-Ouen pour le soutien à la manifestation Nuits de lumière au Château de Vincennes, d'un montant de 10 000 € (dix mille euros).

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du patrimoine et du tourisme,

Signé

Pierre GIRARD

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20261019-lmc1H14353H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/10/2026
Date de Publication : 19/10/2026